

Déclaration sur la Journée du souvenir des victimes de la Shoah

ATTENDU QUE la Shoah, c'est-à-dire l'extermination systématique des communautés juives en Europe par l'Allemagne nazie et leurs collaborateurs a marqué l'histoire de l'humanité par la singularité de son horreur;

ATTENDU QUE six millions de Juifs ont été victimes de la Shoah durant la Deuxième Guerre mondiale;

ATTENDU QU'après la Deuxième Guerre mondiale, Montréal est devenue la ville d'accueil à plus de 30 000 survivants de la Shoah, le troisième plus important contingent au monde, après Israël et New York;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 15 décembre 1999 la *Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom HaShoah au Québec* ainsi décrétant « Yom HaShoah, aussi appelé le Jour commémoratif de l'Holocauste, tel qu'il est fixé chaque année selon le calendrier lunaire juif, est proclamé Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom HaShoah »;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a proclamé le 25 mars 2002, la journée du Yom HaShoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente telle qu'elle est fixée chaque année selon le calendrier lunaire juif;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal s'est engagée par cette proclamation à mener des actions sur son territoire et au sein des organismes relevant de sa compétence, afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

ATTENDU QUE la lutte pour la liberté, la tolérance et la fraternité des hommes exige une vigie constante;

ATTENDU QUE le Yom HaShoah nous rappelle de ne jamais oublier l'Holocauste et de demeurer vigilants contre toutes les formes de préjugés et de haine, de manière à ce que plus jamais de telles atrocités ne soient commises;

ATTENDU QUE cette année le 27^e jour du mois de *Nisan* du calendrier lunaire juif tombe le 5 mai 2016;

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Denis Coderre
Dimitrios Beis
Marvin Rotrand

Et résolu :

de reconnaître le 5 mai 2016, la journée du Yom HaShoah, « Journée du souvenir de l'Holocauste » en solidarité avec les survivants de ce génocide et en signe de vigilance pour que ce genre de crime ne se reproduise plus jamais;

de souligner la tenue d'une cérémonie officielle de commémoration de Yom HaShoah, présidée par le maire, et qui se tiendra dans le Hall d'honneur de l'Hôtel de ville le mercredi 4 mai 2016 à 11 heures.